

## **CONDITIONS & TARIFS**

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PROFESSIONNELS

Au 1er octobre 2025



Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des professionnels en vigueur au 01/10/2025.

Caisse d'Epargne a, depuis toujours, fondé ses relations avec vous et tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- Lors de toute ouverture de compte, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer dans votre agence Caisse d'Epargne.
- Nous vous laissons le choix de souscrire tous les produits et services de votre compte courant dans le cadre d'une offre groupée de service ou à l'unité.

Votre agence Caisse d'Epargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire, vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

Retrouvez l'ensemble de nos conditions tarifaires sur le site Internet : www.caisse-epargne.fr\*

Nota : les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées à tout moment, dans les conditions prévues par la réglementation, selon l'évolution de la réglementation et des conditions de marché. Les prix sont exprimés hors taxe.

Lorsque figure le sigle Ma la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 1er janvier 2025).

<sup>\*</sup> Coût de la connexion Internet selon votre opérateur

## **SOMMAIRE**



1	LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES		<b>5</b> LES ASSURANCES	ŤŤŤŧ
	Artisan/commerçant Profession libérale Profession libérale de santé	5	Les assurances	19
	Viticulteur Freelance - micro-entrepreneur Sci (société civile immobilière)	6	6 À DISTANCE	
	Auto-entrepreneur Services bancaires de base	7 7	Direct Écureuil Internet Pro/O	21
	Associations	7	WebprotexionPulceo Connect Sécurisation des opérations	
2	LE COMPTE COURANT	dol	en ligne (SOL)	22
	La vie du compte Les frais et commissions de mouvement Les autres frais et services	8	7 EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)	<b>\</b>
	Les dates de valeur Les oppositions		CE net remises CE net EDI (EBICS) PuICEo	24
3	IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	i	SWIFTNetAutres prestations	
	Commission d'intervention Les incidents liés aux chèques Les incidents liés aux prélèvemen	10	8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE	
	et effets Opérations particulières		La monétique Les terminaux de paiement électronique (TPE)	
4	OPÉRATIONS DE PAIEMENT	<b>O</b> <sup>©</sup>	Tap to Pay CE boost Pay BUSINESS ONEY Proxi	27
	Les espèces Les chèques Les cartes de paiement Les virements Les prélèvements	13 14 15	E-commerce	28

Les effets de commerce......18

9 SERVICES EXTRA-BANCAIRES  IZ e-commerce	13 COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNELS ET DÉDUCTION ÉPARGNE DE PRÉCAUTION  Compte excédent professionnel40 Déduction épargne de précaution (DEP)40
10 FINANCEMENT  Financement bancaire court terme 31 Financement des investissements 32 Assurance des emprunteurs	14 LES OPÉRATIONS Les virements internationaux
11 L'INGÉNIERIE SOCIALE L'ingénierie sociale	15 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS Lexique des termes utilisés
12 PLACEMENTS FINANCIERS  Les opérations sur compte-titres ordinaire (montant par opération sauf indication contraire)	Centre de relation clientèle

### LES OFFRES GROUPÉES **DE SERVICES** TVA



#### **DÉFINITION**: L'offre groupée de services

Votre offre groupée de services (ou forfait) vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion exonération des frais de tenue de compte, assurance des moyens de paiements<sup>(2)</sup>, gestion à distance de vos

#### > ARTISAN/COMMERÇANT - LIBRE CONVERGENCE

#### COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LIBRE CONVERGENCE

Forfait	Sans carte	Avec carte Visa Business (Débit immédiat ou débit différé)	Avec carte Visa Business Gold (Débit immédiat ou débit différé)	Avec carte Visa Platinum (Débit différé)
Libre Convergence	25,30 €/mois	29,70 €/mois	33,60 €/mois	39,60 €/mois
Libre Convergence +(3)	-	35,20 €/mois	43,10 €/mois	45,80 €/mois
Libre Convergence + 250 <sup>(4)</sup>	-	43,40 €/mois	51,00 €/mois	54,30 €/mois

- > PROFESSION LIBÉRALE

#### COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LABELIS

Forfait	Sans carte	Avec carte Visa Business (Débit immédiat ou débit différé)	Avec carte Visa Business Gold (Débit immédiat ou débit différé)	Avec carte Visa Platinum (Débit différé)
Labelis	25,30 €/mois	29,70 €/mois	33,60 €/mois	39,60 €/mois
Labelis +(3)	-	19,80 €/mois	23,50 €/mois	24,90 €/mois
Labelis + 250 <sup>(4)</sup>	-	25,30 €/mois	29,10 €/mois	30,50 €/mois

- ■ Avec l'option abonnement au service CE Net EDI
  30.00 €/mois
- > PROFESSION LIBÉRALE DE SANTÉ

#### COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LABELIS DE SANTÉ

Forfait	Sans carte	Avec carte Visa Business (Débit immédiat ou débit différé)	Avec carte Visa Business Gold (Débit immédiat ou débit différé)	Avec carte Visa Platinum (Débit différé)
Labelis Santé	25,30 €/mois	29,70 €/mois	33,60 €/mois	39,60 €/mois
Labelis Santé +(3)	-	19,20 €/mois	22,90 €/mois	24,40 €/mois
Labelis Santé + 250 <sup>(4)</sup>	-	24,60 €/mois	28,30 €/mois	30,00 €/mois

- ■ Avec l'option abonnement au service CE Net EDI
  30,00 €/mois
- TVA Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA. (1) Service gratuit à l'unité.
- (2) Assurance Movens de Paiement est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.
- (3) Commission de mouvement incluse dans la cotisation forfait + et dans la limite de 62 500 € de flux débiteurs trimestriels. Au-delà de ce seuil, cette commission est due selon les conditions définies.
- (4) Commission de mouvement incluse dans la cotisation forfait +250 et dans la limite de 125 000 € de flux débiteurs trimestriels. Au-delà de ce seuil, cette commission est due selon les conditions définies. 5



#### > VITICULTEUR/AGRICULTEUR - VITILIS

#### **COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION VITILIS**

Forfait	Sans carte	Avec carte Visa Business (Débit immédiat ou débit différé)	Avec carte Visa Business Gold (Débit immédiat ou débit différé)	Avec carte Visa Platinum (Débit différé)
Vitilis	25,30 €/mois	29,70 €/mois	33,60 €/mois	39,60 €/mois
Vitilis +(1)	-	35,20 €/mois	43,10 €/mois	45,80 €/mois
Vitilis + 250 <sup>(2)</sup>	-	43,40 €/mois	51,00 €/mois	54,30 €/mois

Avec l'option abonnement au service CE Net Remises	20,00 €/mois
--	--------------



#### **BON À SAVOIR**

Vous pouvez également nous confier la gestion de votre compte privé et bénéficier de 50 % de remise permanente sur la cotisation de votre offre groupée de services à titre particulier sur les Formules Initial, Confort ou Optimal<sup>(3)</sup>. Et toujours, un Conseiller unique pour vos besoins professionnels et privés.

#### > FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

#### COTISATION DANS LE CADRE DE LA FORMULE FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

#### **DÉFINITION**: La Formule FREELANCE - Micro-entrepreneur

de compte en ligne, elle vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre

Avec une carte	<b>Formule Initial</b> Carte Visa Business à contrôle de solde systématique	Formule Confort Carte Visa Business	Formule Optimal Carte Visa Gold Business	
Débit immédiat	9,90 €	12 00 €	10.00 €	
Débit différé	-	13,90 €	19,90 €	

### > SCI (SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE)

#### COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SCI

Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA

(1) Commission de mouvement incluse dans la cotisation forfait + et dans la limite de 62 500 € de flux débiteurs trimestriels.

Au-delà de ce seuil, cette commission est due selon les conditions définies.

(2) Commission de mouvement incluse dans la cotisation forfait +250 et dans la limite de 125 000 € de flux débiteurs trimestriels.

Au-delà de ce seuil, cette commission est due selon les conditions définies. (3) Voir conditions en agence (hors forfait auto-entrepreneur et forfait SCI)

(4) Type de carte Visa Business à Contrôle de solde systématique, Visa Business ou Visa Gold Business selon la formule choisie

(5) Service gratuit à l'unité.

(6) Service gratuit à l'unité via votre service de Banque à distance.





#### > AUTO-ENTREPRENEUR

### COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AUTO-ENTREPRENEUR (N'EST PLUS COMMERCIALISÉ)

Sans carte	Visa Business	Visa Gold Business
13,20 €/mois	17,60 €/mois	21,10 €/mois

#### > SERVICES BANCAIRES DE BASE

Services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L.312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

- - L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
  - Un changement d'adresse par an
  - La délivrance à la demande de relevés d'identité bançaire
  - La domiciliation de virements bancaires SEPA
  - La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
  - La réalisation des opérations de caisse
  - L'encaissement de chèques et de virements bancaires
  - Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte
  - Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA<sup>(1)</sup>, ce dernier pouvant être réalisé aux quichets ou à distance
  - Des movens de consultation à distance du solde du compte
  - Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise
  - Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services

#### > ASSOCIATION

#### COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION ASSOCIATIS ESSENTIEL\*

Avec 1 carte de retrait Associatis	17,50 €/mois
Sans carte	15,50 €/mois

#### COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION FORFAIT SERVICE ASSOCIATION

Sans carte	4,10 €/mois

#### COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION BOUQUET LIBERTÉ ASSOCIATION

Auga una garta	Visa Business Débit immédiat	1 carte de retrait Associatis	
Avec une carte	10,40 €/mois	8,30 €/mois	
Sans carte	7,30 €/mois		

<sup>\*</sup> Cette offre n'est plus commercialisée (1) Hors virement instantané.



## 2 LE COMPTE COURANT

Tarifs en € par opération (sauf indication contraire).

#### > LA VIE DU COMPTE

Ouverture de compte courant	Gratu	it
■ Domilis Pro	Gratu	it

#### **DÉFINITION**: Domilis Pro

Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/prélèvements SEPA.

Relevés de compte selon périodicité (frais par trimestre)	Format papier	Format électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Hebdomadaire	12,80 €	6,10 €
Bi-mensuelle	6,00 €	2,55 €
Décadaire	9,00 €	3,90 €
Journalière	55,00 €	25,50 €

#### > LES FRAIS ET COMMISSIONS DE MOUVEMENT

#### **BON À SAVOIR**

**Commission de mouvement :** elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte courant sur le trimestre. Ne sont pas pris en compte les montants débiteurs générés par la Caisse d'Epargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable : prélevés une fois par an, ces frais rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

#### > LES AUTRES FRAIS ET SERVICES

Frais par recherche d'adresse inconnue (PND : pli non distribué) TA	21,15 €
Édition R.I.C.E. (Relevé d'Identité Caisse d'Epargne)	Gratuit
Informations annuelles aux Commissaires aux Comptes TVA	180,00 €
Compte Française des Jeux	Gratuit
Compte PMU (Paris Mutuel Urbain)	Gratuit
Courrier de mise en demeure (hors compte débiteur ou prêt en impayé)	70,00 €
Frais de location de coffre-fort WA	Nous consulter



#### > LES DATES DE VALEUR

<ul> <li>Chèque émis</li> <li>Remise de chèque(s) compensable en France.</li> <li>Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de compte courant).</li> <li>Virement reçu</li> <li>Virement émis.</li> <li>Prélèvement reçu.</li> <li>Prélèvement émis</li> <li>Versement d'espèces, dépôt au guichet</li> <li>Retrait d'espèces.</li> <li>Paiement par carte bancaire</li> <li>Débit immédiat.</li> <li>Débit différé</li> <li>Remise d'effet à l'encaissement (E = date d'échéance)</li> </ul>	J + 1 ouvré <sup>(1)</sup> de la convention J J J J J
<ul> <li>Remise d'effet à l'escompte</li> <li>LES OPPOSITIONS</li> <li>Frais d'information préalable pour opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire</li> </ul>	J + 1 Calendaire <sup>(2)</sup>
<ul> <li>Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire</li> <li>Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire pour usage abusif</li> <li>Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte,</li> </ul>	36,00 €
vol ou usage frauduleux Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur Frais d'opposition de chéquier(s) par l'émetteur	16,80 €



<sup>(</sup>J: date de comptabilisation).

<sup>(</sup>a). Lote de Comptainsation, (1) dur ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(2) Un jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1er janvier jusqu'au 31 décembre.

## 3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



#### > COMMISSION D'INTERVENTION

#### **DÉFINITION**: Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte courant nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

#### > LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant
  - Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plateforme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
  - Frais de dossier
  - Les frais de reiet de chèque
  - Frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire
  - Frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction
  - Déclaration Banque de France
  - Frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
  - Délivrance d'un certificat de non-paiement
  - Blocage de provision
  - Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire

- Pour un chèque < ou égal à 50,00 €	19,80	€(2)
- Pour un chèque > à 50,00 €		
Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire		
Frais suite à notification signalée par la Banque de France		
d'une interdiction d'émettre des chèques	30,00	€



<sup>(1)</sup> En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

<sup>(2)</sup> Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

## 3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

### > LES INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET EFFETS

= Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision	40.00.0
(maximum 1/jour) <sup>(1)</sup>	SEPA), virement SEPA, on paiement
qui est prélevée séparément - Prélèvement inférieur à 20,00 € - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 € ■ Rejet d'un effet pour défaut de provision <sup>(3)</sup>	9,80 € <sup>(3)</sup>
> OPÉRATIONS PARTICULIÈRES  • Frais de lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé  • Frais de lettre de relance pour compte courant débiteur non autorisé envo	i
en recommandé  Frais par saisie-attribution (ou par saisie conservatoire)	

<sup>(4)</sup> Ces frais ne sont pas soumis à TVA.



<sup>(1)</sup> En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

<sup>(2)</sup> Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

<sup>(3)</sup> Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 11).

## 4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT



#### > LES ESPÈCES

#### RETRAITS D'ESPÈCES AU GUICHET

- Rotrait d'agnàcas avac una carta à usago unique

- netrait a especes avec une carte a asage unique	
- Dans l'agence de domiciliation	Gratuit
- Hors agence de domiciliation en Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche	4,00€
- Dans une autre Caisse d'Epargne	6,00€

### RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE EN EUROS (CAS DE RETRAIT EN EURO DANS LA ZONE

EURU A UN DISTRIBUTEUR AUTUMATIQUE DE BILLETS - DAB)		
- Au DAB dans un établissement du réseau Caisse d'Epargne	Gratuit	
<ul> <li>Au DAB dans un autre établissement</li> </ul>		

- Avec une carte Visa Business

#### RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISES(4)

	DAB	Guichet
Commission fixe par acte	3,70 €	7,15 €
Commission proportionnelle au montant du retrait	2,80 %	2,80 %

#### REMISES D'ESPÈCES AU GUICHET EN AGENCE

■Dépôt d'espèces ≥ 50,00 €	Sur devis
■Dépôt d'espèces < 50,00 €	
Service dépôt Sécurexpress toutes options	
- Dépôt express et sécurisé de la recette professionnelle <sup>(1)(2)</sup>	
- Avec assurance <sup>(3)</sup> recette -dépôt	22,00 €/trimestre
- Sans assurance recette -dépôt	15,00 €/trimestre
- Cotisation carte de dépôt Sécurexpress	7,50 €/an
- Carte de dépôt Sécurexpress supplémentaire ou refabrication	7.50 €/an

(2) L'assurance n'est pas soumise à TVA.

Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA.

(1) Sécurexpress Assurance est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances.

<sup>(3)</sup> Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

<sup>(4)</sup> La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

## OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Traitement des écarts de comptage Gestion monnaie métallique Prestations particulières  REMISE D'ESPÈCES HORS AGENCE Service de ramassage des fonds	
LES CHÈQUES     Délivrance de chéquier en agence Frais de renouvellement automatique de chéquier Carnet de remises de chèques (hors prestation particulière) Frais d'émission d'un chèque de banque en agence Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait dans les 2 mois suivant la mise à disposition	Gratuit Gratuit 15,60 €
Frais d'envoi de chéquier :  - Envoi par courrier recommandé  - Envoi par recommandé avec A/R	
CHÈQUES REMIS  Remise de chèque(s) compensable en France.  Date de valeur = J + 1 ouvré <sup>(1)</sup> (J : date de comptabilisation). Soumis à délai ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte c  Télécollecte images chèques.	d'encaissement courant)

<sup>(1)</sup> Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).



#### > LES CARTES DE PAIEMENT

Carte Carte Visa Electron<sup>(1)</sup> ou Visa Business

#### **COTISATION CARTE (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)**

de paiement internationale		contrôle de solde systématique	Visa Business	Visa Gold Business	Platinum Business	Carte Corporate
Débit immédiat	<b>Gratuit</b> Souscription dans le cadre	46,00 €/an	68,00 €/an	149,80 €/an	-	Nous
Débit différé	du droit au compte « services bancaires de base »	-	59,00 €/an	148,20 €/an	245,00 €/an	consulter
■ Service e-Cartes						
<ul> <li>En euros dans un pays de la zone Euro</li></ul>						
OPÉRATIONS SUR CARTE  ■ Frais de destruction de carte en cas de non - retrait dans les x mois suivant la mise à disposition						
- Envoi par courrier simple						

<sup>(1)</sup> La carte Visa Business Electron a cessé d'être commercialisée à compter du 01/01/2021.
(2) Service accessible pour les porteurs de cartes Visa Business à contrôle de solde systématique, Visa Business, Visa Gold Business, Visa Platinum Business.
(3) La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

<sup>(4)</sup> Pour une durée de 30 jours.

<sup>(5)</sup> Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque ou, dans le cas où c'est votre entreprise qui est abonnée, d'avoir accès à l'espace de banque à distance de votre entreprise, d'avoir téléchargée la dernière version de l'application mobile Caisse d'Epargne et d'avoir activé Sécur'Pass pour DEI Pro ou Secur'Pass pro pour CE net.



#### > LES VIREMENTS

#### **VIREMENTS SEPA ÉMIS**

	En agence/ Par téléphone	Sur Internet <sup>(1)</sup>	Par télétransmission <sup>(2)</sup>
Virement de compte à compte (occasionnel ou permanent)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA classique occasionnel vers une autre Caisse d'Epargne ou vers une autre banque	4,15 €	Gratuit	0,27 €
Virement SEPA jour/immédiat			0,41 €
Virement instantané occasionnel/Instant payment	4,15€	Gratuit	
Virement spécial (URSSAF, TVA)			0,27 €
Virement urgent (demande avant 16h, effectué dans l'heure)			0,41 €
Virement SEPA classique permanent vers une autre banque (par virement)	1,40 € /mois soit 16,80 €/an	Gratuit	
Émission virement de trésorerie télétransmis par remise			Gratuit
Virement de trésorerie (VSOT) France	19,00€		8,50€
Virement de trésorerie (VSOT) Zone SEPA	19,00€		8,50€
Remise de virements confirmée par fax			10,50€
Remise de virements confirmée par signature électronique			Gratuit
Révocation/modification d'un virement avant émission/exécution/traitement			Gratuit
Annulation / modification d'une opération / remise avant traitement			Gratuit
Virement émis rejeté (compte clos ou RIB erroné)		Gratuit	

■ Virement occasionnel immédiat par carte au guichet automatique Caisse d'Epargne 

#### **VIREMENTS REÇUS**

<ul> <li>Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent</li></ul>	casionnel ou permanent	Gratuit	virement SEPA occasio	Réception d'un
--	------------------------	---------	-----------------------	----------------

#### **ENCAISSEMENT PAR VIREMENT**

■ Solution Bridge<sup>(3)</sup> Nous consulter Solution d'initiation de virement par API, instantané ou classique selon les cas

<sup>(3)</sup> Solution Bridge de Perspecteey, proposé la Caisse d'Epargne. Perspecteey, société par actions simplifiées au capital social de 765.691,20 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 529 196 313, dont le siège social est situé 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris.



<sup>(1)</sup> Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Internet Pro, CE net Comptes.

<sup>(2)</sup> Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI. Les virements transmis via des Prestataires de services d'initiation de paiement (API) s'adosseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon le service de Banque à distance souscrit par le client (DEI PRO, CE net Compte, CE net Remise ou CE net EDI).

#### > LES PRÉLÈVEMENTS

#### PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIP SEPA REÇUS

#### **DÉFINITION**: Le prélèvement SEPA (ou prélèvement SEPA CORE)

Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat: l'un donné au créancier afin de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.

#### **DÉFINITION**: Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B

Il est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat auprès du débiteur. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reques de la banque du créancier

	En agence/ Par téléphone	Sur Internet <sup>(1)</sup>	Par télétransmission <sup>(2)</sup>
Paiement d'un prélèvement	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE	10,15€		
Mise en place d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	10,15€		
Modification/annulation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	10,15€		
Mise en place du service de contrôle des paiements de prélèvement SEPA sur liste de mandats SEPA autorisés (liste blanche) et liste de mandats SEPA non autorisés (liste noire)	15,25€		
Enregistrement d'un mandat SEPA dans une liste	15,25 €	15,25€	
Modification / annulation d'un mandat dans une liste	15,25 €		
Retrait de consentement d'un mandat de prélèvement SEPA (opposition sur un prélèvement récurrent)	10,15€		
Refus de tout prélèvement SEPA (blocage total)	30,50 €/opé		
Révocation ou contestation d'une échéance de prélèvement avant ou après échéance	Gratuit		
Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée	20,30€		
Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA	21,00€		

<sup>(1)</sup> Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Internet Pro, CE net Comptes.



<sup>(2)</sup> Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI.

## OPÉRATIONS DE PAIEMENT

#### PRÉLÈVEMENTS SEPA, TIP SEPA ÉMIS

■ Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA) TA
 ■ Demande ICS des syndicats de copropriétaires TA
 Nous consulter

	En agence/ Par téléphone	Sur Internet	Par télétransmission <sup>(1)</sup>
Prélèvement SEPA permanent :	10,15 €/		
- Frais de mise en place d'un échéancier	opération		
- Frais de modification/supression d'un échéancier	10,15€/ opération		
- Frais par prélèvement SEPA émis	8,70 €/ opération		0,37 €/opération
Émission de prélèvement SEPA CORE occasionnel	8,70 €/ opération		0,37 €/opération
Frais par prélèvements SEPA interentreprises (B2B) émis	8,70 €/ opération		0,47 €/ opération
Émission de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) occasionnel	8,70 €/ opération		0,47 €/ opération
Frais sur remise de prélèvements confirmée par fax			10,50 €/

Solutions de gestion des mandats

par signature électronique Reiet de prélèvement émis

Frais sur remise de prélèvements confirmée

remise

Gratuit

5.00 €/reiet

- Frais sur annulation ou modification d'une remise ou opération avant traitement... Nous consulter
- Frais sur annulation suite à une opération émise à tort avant date d'échéance ...... Nous consulter
- That's sur annuation suite a une operation emise a tort availt date d'echeance ...... **rous consulte**
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA CORE (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance/contestation débiteur)...... Nous consulter
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA interentreprises



(1) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI.



#### **LES EFFETS DE COMMERCE**

- Demande de vérification

#### TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE AU DÉBIT DU COMPTE

I LA I I EMEN I DES ELLE 12 DE COMMENCE AO DEDIT DO COM	IFIE
Bon à payer	
- Avec la convention de paiement sauf désaccord	
- Sans la convention de paiement sauf désaccord	15,40 €/bon à payer
TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE A L'ENCAISSEMEI	NT OU A L'ESCOMPTE
<ul><li>Effet remis - support papier</li></ul>	
- Frais par remise	Gratuit
- Frais par effet	9,00 €/effet
■ Effet remis - Télétransmis	
- Remise d'effets confirmée par fax	10,50 €/remise
- Remise d'effets confirmée par signature électronique	Gratuit
- Frais par effet	0,50 €/effet
Autres	
- Effet remis à l'encaissement revenu impayé	17,00 €
- Effet restitué	17,00 €
- Acceptation, modification, prorogation	17,00 €
- Réclamation	17,00 €
- Demande d'avis de sort	17,00 €
- Changement de domiciliation	17,00 €
- Autres opérations	17,00 €
SERVICES SEPAMAIL	
■ Demande de règlement	Nous consulter
- Abonnement au service	
- Demande de règlement	
- Vérification de coordonnées bancaires	Nous consulter
- Abonnement au service	



# 5 LES ASSURANCES



■ Assurance Moyens de Paiement Pro Plus <sup>(1)(2)</sup>	20,30 €/an
<b>DÉFINITION</b> : Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiem L'Assurance Moyens de Paiement Pro Plus <sup>(1)</sup> couvre, avant opposition, les conséqui consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vie selon conditions particulières et générales du service. Elle peut être incluse dans professionnel.	ences d'un usage frauduleux erge, détenus sur un compte
Sécurexpress Assurance <sup>(1)(2)</sup>	27,40 €/an
IARD (INCENDIES, ACCIDENTS ET RISQUES DIVERS)  - Assurance Multirisque Professionnelle <sup>(2)(3)</sup> - Assurance Auto des Professionnels <sup>(2)(3)</sup> - Télésurveillance <sup>(4)</sup> - Prévoyance  - Prévoyance Pro <sup>(2)(5)</sup> Contrat d'assurance qui garantit les revenus du dirigeant salarié ou du TNS de travail ou d'invalidité et le versement d'un capital <sup>(6)</sup> en cas de décès suite maladie.  - Protection Homme Clé <sup>(2)(5)</sup> Contrat d'assurance qui garantit le versement d'un capital <sup>(6)</sup> à l'entreprise et	Nous consulter Nous consulter Nous consulter en cas d'incapacité a à un accident ou une  Nous consulter t permet d'aider
à faire face aux conséquences financières de la disparition du dirigeant, d'u ou collaborateur important.	n associe
<b>RETRAITE</b> Millevie PER <sup>(2)(7)</sup> Plan d'Epargne Retraite individuel qui permet de se constituer un capital ou revenus pour la retraite tout en profitant d'une fiscalité incitative.	

<sup>(7)</sup> MILLEVIE PER est un contrat d'assurance vie multisupport libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'APERP, association régie par la Loi du 1er juillet 1901, auprès de l'assureur BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.



<sup>\*</sup> Sous réserve de commercialisation par votre Caisse d'Epargne.

<sup>(1)</sup> Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance sont des contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

<sup>(2)</sup> Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

<sup>(3)</sup> Assurance Multirisque Professionnelle et l'Assurance Auto des Professionnels sont des contrats assurés par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances. (4) Prestation assurée par Verisure.

<sup>(5)</sup> Prévoyance Pro et Protection Homme Clé sont des contrats assurés par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances. Adhésion soumise à des formalités médicales. Des limites d'âge s'appliquent

<sup>(6)</sup> Dans le cadre du dispositif Madelin, le versement se fera obligatoirement sous forme de rente.

#### **SANTÉ**

Garanties Santé Côté Pro <sup>(1)(2)</sup>	Nous consulter*
Complémentaire santé individuelle.	
Complémentaire Santé Salariés <sup>(2)(3)</sup>	Nous consulter*
Complémentaire santé collective mise en place en tant qu'employeur dans le cadre	de la loi ANI.

#### **BON À SAVOIR**

Bénéficier de l'expertise de nos partenaires pour assurer :

- Votre Responsabilité Civile Professionnelle si vous exercez une profession de Santé
- Vos récoltes et vos biens professionnels si vous exercez une activité agricole ou viticole
- Votre activité face aux risques cyber

<sup>[2]</sup> Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

[3] Complémentaire Santé Salariés est un contrat assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.



<sup>(1)</sup> Garanties Santé Côté Pro est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance du contrat Garanties Santé Côté Pro sont mises en oeuvre par IMA Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.

## 6 LA BANQUE À DISTANCE



#### > DIRECT ECUREUIL INTERNET PRO/CE NET COMPTES

#### **DÉFINITION**: Direct Ecureuil Internet Pro et CE net Comptes

Direct Ecureuil Internet Pro et CE net Comptes sont des services de banque à distance (par Internet) complets permettant la consultation et la gestion de vos comptes en ligne 7 jours sur 7, 24h sur 24 depuis un téléphone mobile, une tablette ou un ordinateur connecté à Internet.

Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, c'est l'outil indispensable pour faciliter vos opérations bancaires au quotidien avec votre Caisse d'Eparone.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits.
- Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien.
- Pour CE net Comptes uniquement, vous habilitez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace en ligne et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.
- Abonnement à des services de banque à distance permettant de consulter vos comptes sur Internet (hors forfait ou offre groupée de services)

  - Service Gestion de factures TVA:

  - Option Pro+<sup>(2)</sup> 199,00 €/mois<sup>(1)</sup>
  - Au-delà du nombre maximum de factures et des autres limites inclus dans l'offre de base ou les options :
  - 10 € HT seront facturés par lot de 20 factures supplémentaires pour l'offre de base et l'offre Basique ; et 20 € HT par lot de 50 factures supplémentaires pour l'offre Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant :
  - L'ajout d'une banque externe est facturé 5 € HT par banque supplémentaire ;
  - L'accès à l'application de gestion des frais professionnels est facturé 5 € HT par collaborateur supplémentaire.

#### **BON À SAVOIR**

Consultezet gérer vos comptes également depuis votre smartphone sur notre site mobile www.m.caisse-epargne.fr<sup>41</sup>, ou sur votre appli BANXO - Caisse d'Epargne si vous êtes équipé du service DEI Pro ou CE net - Caisse d'Epargne si vous êtes équipé du service CE net (applis accesibles sur iPhone® ou Androïd)

<sup>(4)</sup> Hors coût du fournisseur d'accès Internet



<sup>(1)</sup> Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

<sup>(2)</sup> Cotisation en complément de l'abonnement de Banque à Distance choisi.

<sup>(3)</sup> Inclus dans l'abonnement de Banque à Distance.

#### > WEBPROTEXION(1)

#### > PULCEO CONNECT



#### **BON À SAVOIR**

Pulceo Connect permet l'agrégation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements. Pulceo Connect fonctionne sur un site internet<sup>(1)</sup> et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via CE net ou Pulcéo pour les clients équipés de ces services

■PULCEO Connect	9,00 €/mois <b>1</b>	ĪĀ
- Option gestion du risque commercial	10,00 €/mois 1	ĪVĀ

### > SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE (SOL) TA

Secur'Pass ou Secur'Pass Pro	Gratuit
SOL SMS	Gratuit
Lecteur CAP	10,50 €
■ Carte Secur@ccès	8,00 €/an
■ Frais d'opposition de la carte Secur@ccès par la banque	Gratuit
■ Frais de refabrication de carte Secur@ccès	8,00 €
Frais de demande de réédition du code confidentiel	7,50 €
Certificat électronique Certiceo (abonnement 3 ans)	194.00€





### 6 LA BANQUE À DISTANCE

#### **DÉFINITION**: SecurPass et Secur'Pass Pro

Sécur'Pass pour DEI Pro et Sécur'Pass Pro pour CE net sont des services gratuits d'authentification forte qui sécurisent vos paiements par carte bancaire sur internet et les opérations sensibles que vous effectuez régulièrement sur l'espace de banque à distance (virements, ajout de bénéficiaires de virement, signature électronique de vos contrats/remises) sur ordinateur ou sur les applications mobile Caisse d'Epargne. Sécur'Pass Pro sécurise aussi les opérations que vos collaborateurs effectuent.



#### **DÉFINITION**: Lecteur CAP

Il permet de sécuriser la réalisation de vos opérations sur les espaces banque à distance Caisse d'Epargne et lors d'un achat sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique avec le lecteur dans lequel vous insérez votre carte Secur@ccès ou votre carte bancaire à usage Professionnel.



#### **DÉFINITION**: Carte Secur@ccès

Une carte d'authentification Secur@ccès, avec son code confidentiel, qui doit être utilisée avec un lecteur CAP.

#### **DÉFINITION**: Certificat électronique Certiceo

Le Certificat Électronique est une solution d'identité numérique qualifié EIDAS qui permet de sécuriser vos échange sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique.

Le certificat électronique est délivré sur clé USB.



## **7** EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)

**DÉFINITION**: services de gestion de compte via des échanges de données informatisées À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, ou accessible sur internet, vous pouvez, par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par Caisse d'Epargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

#### > CE NET REMISES



#### **BON À SAVOIR**

Caisse d'Epargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE net Remises mais également la récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de modifications de coordonnées bancaires, des relevés de comptes, des relevés de mobilité bancaire et des impayés et la gestion des habilitations des utilisateurs. Cette solution inclut les fonctionnalités du service CE net Comptes.

<ul> <li>Frais de mise en place du service  </li> <li>Frais de modification sur l'abonnement</li> <li>Abonnement au Service de remise d'ordres</li> <li>Service Gestion de factures  </li> </ul>	20,00 €(1)
- Offre de base <sup>(3)</sup>	Inclus <sup>(1)</sup>
- Option Basique <sup>(4)</sup>	18,00 €/mois <sup>(1)</sup>
- Option Essentiel <sup>(4)</sup>	33,00 €/mois <sup>(1)</sup>
- Option Pro <sup>(4)</sup>	79,00 €/mois <sup>(1)</sup>
- Option Pro+ <sup>(4)</sup>	
Au-delà du nombre maximum de factures et des autres limites inclu options :	us dans l'offre de base ou les

- 10 € HT seront facturés par lot de 20 factures supplémentaires pour l'offre de base et l'offre Basique ; et 20 € HT par lot de 50 factures supplémentaires pour l'offre Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant ;
- L'ajout d'une banque externe est facturé 5 € HT par banque supplémentaire ;
- L'accès à l'application de gestion des frais professionnels est facturé 5 € HT par collaborateur supplémentaire.

#### > CE NET EDI (EBICS)

Frais de mise en place du service	90,00 € TVA
Abonnements EBICS T VA	À partir de 56,50 €/mois
Abonnements EBICS TS TVA	À partir de 56,50 €/mois



<sup>(1)</sup> Hors coût du fournisseur d'accès Internet

<sup>(2)</sup> En fonction du nombre de remises ou de relevés restitués.

<sup>(3)</sup> Inclus dans l'abonnement de Banque à Distance.

<sup>(4)</sup> Cotisation en complément de l'abonnement de Banque à Distance choisi

## EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)

#### > PULCEO TVA



#### **BON À SAVOIR**

PulCEo est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEo.fr implique un abonnement CE Net EDI (EBICS).

Frais de mise en place du service (à distance)	rtir de 40,00 €/mois artir de 10,00 €/mois ires, PulCEo Mobile s de prélèvement s d'équilibrages
> SWIFTNET  Frais de mise en place du service  Abonnement mensuel SWIFTNet FileAct  Abonnement mensuel services FIN	Nous consulter
> AUTRES PRESTATIONS  Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte	Nous consulter





## 8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



#### > LA MONÉTIQUE

Commission monétique sur paiement	Nous consulter
Relevé d'édition monétique mensuel et décadaire	Gratuit
Relevé d'édition monétique hebdomadaire	. 13,15 €/trimestre
Relevé d'édition monétique journalier	. 54,80 €/trimestre
Frais de traitement des impayés cartes bancaires	. 66,00 €/impayé
Frais sur contrat inactif	. 15,00 €/an
Relevé Annuel de Frais d'Encaissement Cartes (RAFEC)	Gratuit
Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement Cartes (RMFEC)	Gratuit
■ Frais de recherche sur historique de télécollecte, sur erreur de montant	
et sur erreur non fondée 🎹	. 16,60 €

### > LES TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

#### **BON À SAVOIR**

Caisse d'Epargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location, performants, avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre Conseiller Professionnel.

Les prix indiqués intègrent la préparation, la livraison et la maintenance du terminal sur le territoire français.

■ Location de TPE couvrant l'ensemble des besoins des commerçants, du standard à l'Android ¼ ......À partir de 9,90 €

Durée d'engagement 12 mois, 24 mois ou 48 mois.

TPE sous Android : une solution allant au-delà du paiement avec des applications utiles à l'activité quotidienne, avant, pendant et après la vente.

#### **BON À SAVOIR**

L'offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.





#### > CE BOOST PAY BUSINESS(1) TVA

**DÉFINITION**: Système d'encaissement tout-en-un pour simplifier l'activité du commerçant avec un unique équipement qui réunit un TPE et un logiciel de caisse digitale.

Abonnement CE boost Pay Business	À partir de 65,50 €/mois
Frais de dossier, modalité de sortie du contrat	-
■ Durée d'engagement	48 mois

#### > ONEY PROXI(2)(3)



#### **BON À SAVOIR**

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois, avec ou sans frais.

<sup>(3)</sup> Offre de financement sans assurance avec apport obligatoire, réservée aux particuliers et valable pour tout achat de 100€ à 3000€. Sous réserve d'acceptation par Oney Bank.



<sup>(1)</sup> CE boost Pay Business est une offre de BPCE Payment Services - Société anonyme au capital de 53 559 264 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 345 155 337, dont le siège social est situé 7 promenade Germaine SABLON 75013 Paris.

El Des Solcieles de l'Airs sous le fluilletio 343 133 337, dont les leges sous la statue / profineirade deriminal d'Acceptant 1815. (2) L'offre de paiement en 3x 4x, est une offre de Oney Bank proposée par Caisses d'Epargne. Ce service est souscrit par le professionnel directement auprès de Oney Bank. Offre de financement sans assurance avec apport obligatoire. Réservée aux particuliers et valable pour tout achat de 100€ à 3000€. Sous réserve d'acceptation par Oney Bank. Oney Bank - SA au capital de 71 801 205€ - 34 Avenue de Flandre 59 170 Croix - 546 380 197 RCS Lille Métropole - n° Orias 07 023 261 www.orias.fr

#### > E-COMMERCE TVA

Inscription

-	- SP PLUS PRO	150,00€
-	- SP PLUS Pro Expert	250,00€
_	- Jepaieenligne EXPRESS	50.00€

#### **DÉFINITION**: Jepaieenligne EXPRESS

Jepaieenligne EXPRESS est une application vous permettant d'encaisser des transactions directement depuis

Abonnement mensuel

7 (bottilotticiticiticaci	
- PAYPLUG <sup>(2)</sup>	Nous consulter
- SP PLUS PRO	17,00 €
- SP PLUS Pro Expert	30,00 €
- Jepaienligne <sup>(3)</sup>	
- Jepaieenligne EXPRESS <sup>(4)</sup>	

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne <sup>(3)</sup>	Jepaieenligne EXPRESS <sup>(4)</sup>
Canal de vente				
Site WEB marchand	√	√	Х	Х
VAD (téléphone, courrier, fax, email)	5€/mois*	5€/mois*	Х	Х
Paiement par lien incluant le contrat VADS (SMS, email,)	Х	5€/mois	5€/mois	1
Formulaire de collecte de données hébergé par SP PLUS	Х	Х	√	10 €/mois
Moyen de paiement				
Cartes bancaires, Visa, MasterCard, eCB	0,13 €/tr	0,13 €/tr	0,13 €/tr	0,13 €/tr
Cartes privatives	0,13 €/tr	0,13 €/tr	Х	0,13 €/tr
American Express				
PayPal				
Cetelem	5€/mois	√	Х	5€/mois
Cartes Titre-Restaurant CONECS				
Chèques-Vacances CONNECT	1			
X Service non disponible.	•			

<sup>√</sup> Service offert en standard.

<sup>\*</sup> Service en option.

<sup>(1)</sup> Coût de la connexion internet selon votre opérateur.

<sup>(2)</sup> Service d'encaissement de la société Payplug Enterprise, proposé par Caisse d'Epargne. Payplug Enterprise, société par actions simplifiée au capital de 34 444 886,11 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682. Siège social : 110 avenue de France, 75013 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

<sup>(3)</sup> Jepaieenligne n'est plus commercialisé.

<sup>(4)</sup> Sous réserve de commercialisation.



	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne <sup>(1)</sup>	Jepaieenlign EXPRESS <sup>(2)</sup>
Typologie de paiement				
Paiement à la commande	√	√	√	√
Paiement à la livraison	√	√	√	√
Paiement différé	√	√	√	√
Paiement par identifiant	15€/mois*	15€/mois*	Х	Х
Paiement par lien	Χ	5€/mois*	5€/mois*	√
Back-office de gestion des paiements				
Mode interface sécurisée	√	√	√	√
Mode WEB services	Х	500€*	Х	Х
Aide à la décision				
Pilotage Risque Niveau 1	15€/mois*	√	15 €/mois*	Х
Pilotage Risque Niveau 2	Х	10 €/mois*	10 €/mois*	Х
Reporting				
Email de confirmation de paiement au commerçant	√	√	V	√
Fichier reporting transactions et opérations	10 €/mois*	1	10 €/mois*	Х
Rapprochement bancaire visuel	10 €/IIIOIS"	√	IU €/IIIOIS"	Х
Rapprochement bancaire visuel et par fichier	X	25 €/mois*	25 €/mois*	Х
Rapprochement impayés visuel et par fichier	^	Z3 €/IIIOIS"	25 €/III0IS"	Х
Services additionnels				
Insertion d'un logo (page paiement et e-mail de confirmation)	√	√	√	√
Email de confirmation de paiement à l'internaute	√	√	V	√
Pages de paiement en multilangues	√	√	√	√
Affichage montant en multidevises	Х	√	Х	√
Modalités de facturation spécifique				
Service saisonnier	10 €/mois*	10 €/mois*	10 €/mois*	Х
X Service non disponible. √ Service offert en standard. * Service en ontion				

<sup>\*</sup> Service en option.



<sup>(1)</sup> Jepaieenligne n'est plus commercialisé. (2) Sous réserve de commercialisation.

# 9 SERVICES EXTRA-BANCAIRES



#### > IZ E-COMMERCE<sup>(1)</sup>

Nous consulter 🍱

#### **DÉFINITION**: IZ e-commerce

Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de Caisse d'Epargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.

#### > JEDECLARE.COM

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les Experts comptables adhérents.

#### > AVANCE ET GESTION DU TIERS-PAYANT

<sup>(2)</sup> Prestations assurées par EMIS SANTE, nom commercial IREMIA Santé, SAS au capital de 30 000 euros, dont le siège social est situé au 331 Rue de la Rotonde, 42153 RIORGES – RCS Roanne 489 470 930 – Numéro de TVA intracommunautaire FR30489470930 – Code APE : 7022Z.



<sup>(1)</sup> Service de Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail, 92300, LEVALLOIS PERRET, France.

# 10 FINANCEMENT<sup>(1)</sup>

#### > FINANCEMENT BANCAIRE COURT TERME

#### **DÉCOUVERT**

D (						
■ I ) é	CUIIV	/Art	all	tor	IÇÁ	

- Frais de dossier à la mise en place	1,00 %/an (min 150,00 €/dossier)
- Taux d'intérêt	Nous consulter
- Commission d'engagement	1,10 %
Commission calculée lors de la mise en place du crédit	
du découvert autorisé. Elle est perçue annuellement ou t	rimestriellement.
- Minimum	55,00 €
- Maximum	320,00€

#### Découvert non autorisé

#### COMMISSIONS(3)

#### ESCOMPTE(4)

(3) Perçues sur le solde débiteur du compte courant en cas de découvert autorisé et non autorisé.

<sup>(5)</sup> Dans le cas où l'indice de référence serait inférieur à zéro, il sera alors considéré comme étant égal à zéro (à n'afficher qu'en cas de taux variable).



<sup>(1)</sup> Après étude de votre dossier par Caisse d'Epargne et sous réserve de son acceptation.

<sup>(2)</sup> Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant, par application du taux trimestriel en vigueur à la date du découvert non autorisé.

<sup>(4)</sup> Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés.

#### **MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILLY)**

■ Frais de mise en place du dossier	1,00 % mini 100,00 €
Commission de bordereau.	18,00 €
Commission par créance cédée	7,00€
Commission par notification	17,00 €
■ Taux de cession-escompte « Dailly »	
LES AUTRES OPÉRATIONS	

Récapitulatif annuel des frais relatifs aux produits de financement à court terme.. Gratuit

#### **AFFACTURAGE**

Contrat d'affacturage	Nous consulter
■ FlashFactures	4,95 % du montant financé des factures confiées
Offre de financement à la facture, Flas	shFactures vous permet d'obtenir en avance le règlement de
vos factures B to B. Simple, rapide, dig	gitale et sans engagement, notre solution a été pensée pour
vos besoins ponctuels de financement	Sous réserve d'acceptation par BPCF Factor

#### > FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

#### LES CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME

Frais de dossier (en % sur le capital emprunté)

-	Concours Moyen Long Terme	1,00 %
	- Minimum de perception	260,00€
-	Ecureuil Crédit Express	1,00 %
	- Minimum de nercention	260.00€



# 10 FINANCEMENT

### CRÉDIT-BAIL MOBILIER 11/14

S'ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation.

CRÉDIT-BAIL MOBILIER - CONDITIONS ET TARIFS DES ACTES DE GESTION				
TYPE D'ACTES	FORFAIT SAV - 2,50 € H.T./mois			
Frais de dossiers	2% du montant du prix H.T. du matériel avec un minimum de 200,00 € H.T.	Non inclus		
Frais de prise d'inscription au Greffe	30,00€	Non inclus		
Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement)	300,00 €	Non inclus		
Frais d'annulation assurance - parcours non finalisé par le client	50,00 €	Non inclus		
Gestion de subventions	250,00€	Non inclus		
Annulation ou modification d'assurance	50,00€	Inclus		
Mainlevée d'opposition	50,00€	Inclus		
Gestion d'un sinistre matériel	200,00€	Inclus		
Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité)	150,00€	Inclus		
Réédition de documents hors espace client (contrats, échéanciers,)	50,00€	Inclus		
Changement d'adresse postale y compris NPAI	50,00€	Inclus		
Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren)	50,00€	Inclus		
Radiation de publicité ou de gage <sup>(1)</sup>	50,00€	Inclus		
Modification de la date d'échéancement (hors intérêt intercalaire)	100,00 €	Inclus (hors intérêt intercalaire)		
Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement <sup>(2)</sup>	50,00€	Non inclus		
Changement du mode de règlement - hors prélèvement <sup>(1)</sup>	50,00 € par échéance (chèque ou virement)	Non inclus		

<sup>(1)</sup> Sous réserve d'acceptation de l'opération. (2) Hors frais éventuels facturés par votre établissement bancaire ou postal.



CRÉDIT-BAIL MOBILIER - CONDITIONS E	TARIFS DES ACTES DE GEST	TION
TYPE D'ACTES	PRIX HT (hors forfait SAV)	FORFAIT SAV - 2,50 € H.T./mois
Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet hors espace client <sup>(1)</sup>	50,00€	Inclus
Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu,), autorisation de sortie du territoire <sup>(1)</sup>	50,00€	Inclus
Renseignement recherchés pour un tiers (expert comptable, commissaire aux comptes,)	150,00€	Inclus
Transfert au nom d'un nouveau locataire(1)	300,00€	Non inclus
Modification du plan de remboursement <sup>(1)</sup>	300,00 €	Non inclus
Modification ou mainlevée de garantie <sup>(1)</sup>	250,00€	Inclus
Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat <sup>(1)</sup>	300,00€	Non inclus
Frais de dossier de recouvrement - moratoire	250,00 €	Non inclus
Frais de représentation sur impayés	20,00€	Non inclus
Taux d'intérêt de retard	1% par mois commencé	Non inclus
Indemnité forfaitaire	40,00€	Non inclus
Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire	50,00€	Non inclus

LE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	. Nous consulter
LA LOCATION LONGUE DURÉE	. Nous consulter
LES AUTRES OPÉRATIONS	
■ Décompte de remboursement anticipé	. 26,00 €
■ Duplicata d'un tableau d'amortissement	26,00 €
■ Duplicata d'un contrat de prêt avec tableau d'amortissement	52,00 €
Frais d'avenant	250,00 €
Attestation prêt soldé	30,00€

#### > ASSURANCE DES EMPRUNTEURS(2)

Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de 



<sup>(1)</sup> Sous réserve d'acceptation de l'opération.

<sup>(1)</sup>Sous leseive d'acceptation et opération. (2)Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances. (3)Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

#### > CAUTIONS ET GARANTIES

CAUT		

Frais de dossier.	1,00 %/dossier
- Minimum	35,00 €/dossier
Commission annuelle	1,50 %/dossier
- Minimum	150.00 €

S'y ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription in	itiale, de modification
et de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation.	
Prise de garanties société de caution mutuelle	Nous consulter
Gage sur véhicule automobile	176,00 €
Nantissement de parts sociales de SCI	468,00 €
Nantissement de parts sociales hors SCI ou d'actions de sociétés non cotées	390,00 €
Nantissement de compte-titres ou de contrat d'assurance	
réseau Caisse d'Epargne en unités de compte	62,00 €
Nantissement de compte-titres ou de contrat d'assurance-vie	
hors Caisse d'Epargne en unités de compte	208,00 €
Nantissement de fonds de commerce sous seing privé	
Gage matériel et outillage sous seing privé	
Promesse d'affectation hypothécaire sous seing privé	
Hypothèque fluviale, maritime, aérienne	
Convention de blocage de compte-courant associé	
Mainlevée totale ou partielle de garantie	



# 11 L'INGÉNIERIE SOCIALE



#### **BON À SAVOIR**

L'offre Ingénierie Sociale de Caisse d'Epargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant au dirigeant de défiscaliser sur le plan personnel et professionnel tout en motivant et fidélisant

- Épargne Salariale (PEI(1), PERCOL-I(1), Intéressement) Les offres BOX OFFICE et ES-PL (Eparque Salariale - Profession Libérale) de Caisse d'Eparque sont de vrais leviers de défiscalisation.
  - Le PEI et PERCOL-I en sont le réceptacle et permettent au dirigeant<sup>(2)</sup>, ainsi qu'à ses collaborateurs. de se constituer une épargne à moyen terme (PEI) et/ou leur retraite (PERCOL-I). L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux tant pour l'entreprise
- L'Intéressement est un dispositif qui associe les salariés à la performance et/ou aux résultats de l'entreprise avec la possibilité d'intégrer en option des critères
- Le dispositif Plan d'Epargne Retraite Obligatoire (PER Obligatoire), permet à vos salariés, de se constituer une épargne supplémentaire pour la retraite grâce à des versements obligatoires de l'entreprise, et du salarié si le règlement le prévoit.
- Titre-Restaurant « Swile » (3) (carte) Nous consulter

<sup>(3)</sup> Services fournis par Swile et distribués par Caisse d'Epargne. Swile SAS, 824 012 173 RCS Montpellier, capital social : 90 541,90 €, siège social : 561 rue Georges Méliès - 34000 Montpellier. N°TVA intracommunautaire : FR67824012173.



<sup>(1)</sup> PEI : Plan d'Epargne Interentreprises, PERCOL-I : Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises.
(2) Les dispositifs d'épargne salariale profitent aux chefs d'entreprise et dirigeants non-salariés employant habituellement entre 1 à 250 salariés (en plus d'eux-mêmes), selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

### 12 PLACEMENTS FINANCIERS



### > LES OPÉRATIONS SUR COMPTE-TITRES ORDINAIRE (MONTANT PAR OPÉRATION SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service

- Clôture d'un compte d'instruments financiers
   Gratuit

### LES ACHATS ET LES VENTES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

### LES FRAIS SUR ORDRE DE BOURSE ACTIONS(1)/OBLIGATIONS/OPCVM/FIA

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

- Opération ferme sur le marché au comptant
- Frais achats/ventes actions ou obligations sur Bourses étrangères

- OPCVM/FIA(2)(3)(4)

  - Souscription OPCVM/FIA autres réseaux

### 34.50 € + frais d'émetteur

- Rachat OPCVM/FIA réseau Caisse d'Epargne hors FCP garanti ou à promesse.... Gratuit
- Service Rèalement Différé.

### **BON À SAVOIR**

Grâce aux solutions d'épargne verte de Caisse d'Epargne, participez efficacement à l'accélération de la transition écologique de votre région.

N'hésitez pas à consulter votre Conseiller.

<sup>(3)</sup> Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif. (4) Les droits d'entrées et de sorties sont variables selon les OPC figurant sur le Document d'information Clé (DIC).



<sup>(1)</sup> Hors fiscalité éventuellement applicable en sus.

<sup>(1)</sup> Flots installet eventuement approache en sus.
(2) Organisme de Placements collectif en Valeurs Mobilières (OPCVMI/Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA): une partie des frais de souscription et de gestion des OPCVM/FIA peut être reversée à Caisse d'Epargne au titre de son activité de conseil en investissement et de placement.

### > LES PARTS SOCIALES

Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales,
 quel que soit le support de détention (compte dédié, CTO, ...)

Gratuit

### > LES DROITS DE GARDE TVA

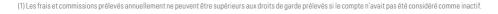
- Portefeuille composé uniquement de valeurs du réseau Caisse d'Epargne...... 28,75 €
- Portefeuille composé de valeurs autres établissements
- Frais de tenue et de gestion de PEA, PEA-PME et de compte d'instruments financiers inactif (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)<sup>(1)</sup> Application des droits de garde (cf. ci-dessus).



### **BON À SAVOIR**

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Les droits de garde sont prélevés en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres de l'année précédente arrêtée au 31/12.







### 12 PLACEMENTS FINANCIERS

### > LES AUTRES TARIFS

<ul> <li>Attestation de plus-values (sur IFU)</li> <li>Édition Imprimé Fiscal Unique (IFU)</li> <li>Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique (IFU)</li> <li>Relevé ponctuel de portefeuille au 31/12 VA</li> </ul>	Gratuit 12,50 €
Bourse Esprit Ecureuil	12,23 C
- Service Abonnement	Gratuit
- Service « Prise de bénéfices »	10,00 €/an
- Cotisation forfaitaire annuelle	12,00 €/an
■ Gestion sous mandat 🎹	Nous consulter

### > LES TRANSFERTS DE COMPTE-TITRES ORDINAIRE

- Transfert compte-titres ordinaire vers autre banque, minimum de perception TVA ...135,00 €

### **BON À SAVOIR**

Pour obtenir une information complète et détaillée sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires et aux informations pré-contractuelles, propres à chaque type d'opération ou instrument financier que Caisse d'Epargne fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de Caisse d'Epargne perçue à ce titre.

Caisse d'Epargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, Caisse d'Epargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Caisse d'Epargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.



# 13 COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNELS ET DÉDUCTION ÉPARGNE DE PRÉCAUTION

### > COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNEL

Le Compte Excédent Professionnels est une solution particulièrement adaptée si vous souhaitez faire fructifier de manière sécurisée vos excédents de trésorerie tout en restant libre de vos retraits. Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence de versement des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

■Taux Nous consulter<sup>(1)</sup>

### > DÉDUCTION ÉPARGNE DE PRÉCAUTION (DEP)

Le DEP (Déduction Épargne de Précaution) est une solution d'épargne introduite par la loi de finance 2019 dédiée aux exploitants agricoles qui relèvent de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices agricoles et soumis au régime réel d'imposition. Cette épargne permet de lisser les revenus des exploitants tout en bénéficiant d'une déduction sur le bénéfice imposable à la clôture de l'exercice. Cette épargne peut être mobilisée à tout moment et sans condition. Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence des versements des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel)

<sup>(1)</sup> Le taux applicable lors de l'ouverture du compte est susceptible d'évolution sur la base des Conditions et tarifs des principales opérations et services bancaires applicables aux clientèles professionnelles de Caisse d'Epargne. Le Titulaire sera informé préalablement par Caisse d'Epargne de cette évolution par message sur le relevé de compte ou par tout moyen à la convenance de cette dernière.



### 14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES (1)



### > LES VIREMENTS INTERNATIONAUX

### ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

En euros	En agence/Par téléphone
Commission proportionnelle au montant du virement	0,10 %
Minimum de perception	18,00 €

En devises	En agence/Par téléphone
Commission proportionnelle	0,10 %
Minimum de perception	18,00 €
Commission de change <sup>(2)</sup>	0,05 ‰
Minimum de perception	16,50 €
Frais de correspondant	21,55 €

### > LES OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

### VIREMENTS NON SEPA RECUS DE L'ÉTRANGER EN EUROS OU EN DEVISES

•	
Frais par virement	19,80 €
■ Frais de commission de change <sup>(2)</sup> (nour les virements en devises)	0.06 %

### En devises

Ell devises	
a - Commission de service	0,10 %
Minimum de perception	18,30 €
■b - Commission de change <sup>(2)</sup>	0,06 %
Minimum de perception	
Chèques étrangers remis à l'encaissement impayé	

<sup>(1)</sup> Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 39). (2) Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.



# 15 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



### ARRÊTÉ DE COMPTE

Caisse d'Epargne établit un arrêté de compte trimestriel (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période, qui reprend notamment :

- les intérêts débiteurs,
- les commissions.
- les frais éventuels,
- le TEG.

### **AUTORISATION DE DÉCOUVERT**

L'autorisation de découvert permet au client de rendre débiteur le solde de son compte jusqu'à un montant maximal accordé par la banque et pendant une durée définie dans le contrat. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

### **BIC (BANK IDENTIFIER CODE)**

Codification internationale sur 8 ou 11 caractères alpha numériques, attribuée par l'ISO (Organisation pour la Standardisation Internationale) et servant à identifier un établissement financier ou non financier

### CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

### CESSION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES « DAILLY »

La cession de créance professionnelle « Dailly » correspond à la cession de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau. Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié, ou d'un découvert autorisé garanti par les créances (cession à titre de garantie). Elle peut aussi faire l'avance de la créance cédée avant sa date d'échéance (cession à titre d'escompte).

### **COMPTE INACTIF**

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes d'instruments financiers, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés;
- 2) le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

### **CRÉDIT COURT TERME**

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

### **DATES DE VALEUR**

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

### EPC (EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL/ CONSEIL EUROPÉEN DES PAIEMENTS)

Instance créée en 2002 par les établissements de crédit européens et des associations professionnelles. Il est chargé de définir les moyens de paiement en Europe et les infrastructures y afférentes



### 15 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS

### **ESCOMPTE**

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

### **ESPACE SEPA**

Sont membres de l'espace SEPA:

- les 27 États membres de l'Union européenne,
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse,
- les principautés d'Andorre et de Monaco, la République de Saint-Marin et l'état de la Cité du Vatican.
- le Royaume-Uni.
- l'Albanie, la Moldavie, le Monténégro et la Macédoine du nord.

Les départements et régions d'outre-mer de la France (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

### **IBAN**

International Bank Account Number, identifiant international de compte bancaire.

### ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

### MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

### OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de révocation de l'ordre de paiement.

### PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

### RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

### RIE

Codification permettant, en France, d'identifier les coordonnées bancaires d'un client (nom du titulaire du compte, nom de la banque, code établissement, code guichet, numéro de compte et clé de contrôle).

### **RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)**

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

### SCT

SEPA Credit Transfert: virement SEPA.

### SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B: SEPA Direct Debit Business to Business.
- Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- SDD CORE: SEPA Direct Debit CORE.
- Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.



### **SEPA**

### L'espace unique des paiements en euros :

Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

### TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.) Articles R. 314-1 et suivants du code de la consommation

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par Caisse d'Epargne conformément aux articles R. 314-1 et suivants du code de la consommation. Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,
- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5.00 %.
- des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert).
- une commission d'engagement de 100 euros (1 % du montant du découvert). Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

### ZONE EEE : ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, COMPOSÉ DES PAYS SUIVANTS :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.





### 16 LES NUMÉROS UTILES

Caisse d'Epargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

### > CENTRE DE RELATION CLIENTÈLE

### ASSISTANCE TECHNIQUE

3241 Service gratuit + prix appel

### > CARTE BANCAIRE

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Epargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Epargne.

### PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE

09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Ou sur Direct Écureuil Pro par internet - www.caisse-epargne.fr<sup>(1)</sup>
Ou depuis votre Smartphone, iPhone® DappStore sur www.m.caisse-epargne.fr<sup>(1)</sup>

### > MONÉTIQUE COMMERÇANTS

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Epargne.

### **SAV TPE**

Assistance téléphonique du lundi au samedi de 8h à 20h (Appels techniques, renseignements, télécollectes)

### TPE (hors Androïd)

N°Cristal ) 09 69 39 16 17

APPEL NON SURTAXE

### TPE prenium et CE boost Pay Business N°Cristal 09 69 36 05 86

### SP PLUS/JEPAIEENLIGNE

09 69 37 80 30 Service gratuit + prix appel

### > ASSURANCES

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez les Assurances distribuées par Caisse d'Epargne.

Pour les contrats Protection de l'Activité Professionnelle, Garanties Santé Côté Pro, Complémentaire Santé Salariés, Assurance Multirisque Professionnelle, Assurance Auto des professionnels, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance.

### **ASSISTANCE CONTRATS ET SINISTRE**

09 69 36 28 37 Service gratuit + prix appel





### > NOS PARTENAIRES

**BPCE Assurances IARD :** Société anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581\_03FWUB délivré par l'ADEME.

**BPCE IARD**: Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 € entièrement versé. 401 380 472 RCS NIORT Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09. Entreprise régie par le Code des Assurances.

**BPCE VIE**: Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.



**APIVIA MACIF MUTUELLE :** APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15.

**IMA ASSURANCES :** société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.



## 17 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUDRE UN LITIGE

### > EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.

Vous pouvez également écrire au service relations client, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

Par courrier	Par internet
Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche	www.caisse-epargne.fr <sup>(1)</sup> (région Loire Drôme Ardèche)
Service Relations Clientèle	rubrique « Ma banque pratique »
BP147 - 42012 Saint Etienne Cedex 2	- « Service Relations Clientèle »

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne pourra pas excéder deux (2) mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opérations par carte bancaire, virement, prélèvement...), Caisse d'Epargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

### > VOTRE RECOURS EN MÉDIATION

A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

• Le médiateur du crédit aux entreprises (entreprises, créateurs, chef d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance-crédit

Par internet (contact dans les 48h)

Dossier à remplir en ligne sur le site : https://mediateur-credit.banque-france.fr<sup>(1)</sup>

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.



**Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers hors assurance vie - (obligations, actions, OPC ...), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes titres...

Par internet	Par courrier
De préférence par internet <sup>(1)</sup> via le formulaire électronique que vous trouverez sur le site internet https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur bouton « Saisir le médiateur » ou en scannant le Qr Code	Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

**Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

Par internet	Par courrier
www.mediation-assurance.org <sup>(1)</sup>	La Médiateur de l'Assurance TSA 50110 75441 - Paris Cedex 09

- **Le médiateur des entrepreneurs individuels** (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.
- La Médiation du crédit aux entreprises est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site https://mediateur-credit.banque-france.fr/\*
  Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

### PLUS D'INFORMATIONS

www.caisse-epargne.fr/professionnels(1)

Document non contractuel et sous réserve de commercialisation des produits et services dans votre Caisse d'Epargne.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.



Pour accéder à nos dossiers conseils tarification et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur : www.caisse-epargne.fr<sup>(1)</sup>



OR CODE A GÉNÉRER (LIEN VERS LE TARIF EN LIGNE)<sup>(1)</sup>



(1) Coût de la connexion internet selon votre opérateur



Caisse d'Epargne et de Prévoyance LOIRE DROME ARDECHE Société Anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, Régie par les articles L512-85 et suivants du Code monétaire et financier, au capital social de 352 271 000 euros. Siège social : Espace Fauriel – 17, rue des Frères Ponchardier – B. P. 147 – 42012 Saint-Etienne cedex 2 – 383 686 839 RCS Saint-Etienne. Intermédiaire d'assurance, immarticulé à l'ORIACS sous le n° 07 002 052. Titulaire de la carte professionnelle « Transaction sur immeuble et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs », n° CPI 4202 2018 000 023 421 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne, garantie CEGC, 59 avenue Pierre Mendès France, 75013 PARIS. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581\_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042). ML 06/2025. Crédit photos : AdobeStock. EdEp.2507.00855.